

8.875"

8.9375"

9"

MISE EN ŒUVRE RÉGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

STOCKAGE DU PRODUIT
Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur et fermé à clé, à l'abri de l'humidité, du gel, dans un endroit frais, aéré et ventilé, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.
Conservation à une température supérieure à -10°C.
Garantie de conservation : la qualité du produit est garantie 3 ans. Cette garantie s'entend pour un emballage non ouvert, stocké dans un local à l'abri de fortes amplitudes thermiques et de l'humidité. Seuls les emballages non ouverts peuvent être considérés dans ce cas de figure.

PROTECTION DE L'OPÉRATEUR ET DU TRAVAILLEUR
Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit

Table with columns: Caractéristiques des EPI, PRÉPARATION/MÉLANGE/CHARGEMENT, APPLICATION AVEC (PULVÉRISATEUR À RAMPE), NETTOYAGE, PROTECTION DU TRAVAILLEUR. Rows include: GANTS EN NITRILE, EPI VESTIMENTAIRE, EPI PARTIEL, COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE, LUNETTES ou ÉCRAN FACIAL, PROTECTION RESPIRATOIRE, BOTTES.

En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.
Immédiatement après l'application, nettoyer les équipements de protection, se laver les mains à l'eau, prendre une douche et changer de vêtements.
Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac transudic à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR ET GESTION DES FONDS DE CUVE
Après l'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

ÉLIMINATION DU PRODUIT, DE L'EMBALLAGE
Le réemploi de l'emballage est interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à 3 reprises à l'eau claire en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.
Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Apporter à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL
Se protéger (équipements de protections individuels) et sécuriser la zone.
Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.
Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.
Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.
Pour plus de détails, se reporter à la Fiche de Données de Sécurité.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ
N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
Protégez votre santé et celle de votre entourage.
Surveillez les conditions météorologiques.
Protégez les points d'eau.
Protégez les pollinisateurs.
Préservez la faune sauvage.
D'INFOS SUR HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQUE/ : FLASHEZ-MOI

AVERTISSEMENT
Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.
Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les Autorités Compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec ce produit et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.
PHILAGRO France - SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy - 10A, rue de la Voie Lactée - 69370 Saint-D Didier-au-Mont-d'Or - Tél. 04 78 64 32 64 - Fax 04 72 53 04 58 - PHILAGRO France est agréé par le Ministère de l'Agriculture sous la référence RHO2089 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à destination des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit, à www.phydata.com et www.philagro.fr. Annule et remplace tout document antérieur de même nature. 09/2022

XenTari INSECTICIDE GRANULE DISPERSABLE
Insecticide de biocontrôle pour les cultures légumières, l'arboriculture, les PPAMC, les porte-graines, les cultures florales, les arbres et arbustes, les fines herbes, la vigne et le riz*
540 g/kg de Bacillus thuringiensis sous espèce aizawai, souche ABTS-1857, soit 15 000 UI/mg. Granulés à disperser dans l'eau (WG)
Autorisation de Mise sur le Marché n° 2020241
Produit utilisable en Agriculture Biologique selon la réglementation en vigueur. Issu de souches non génétiquement modifiées.
0,5 kg
SUMITOMO CHEMICAL
Et sa filiale PHILAGRO INNOVATION EN CONFiance
www.philagro.fr
PHI/XENT05/LIV/202029/FR/AGCI
Lot No. 10292-29-01 ASS040748/R07
03660051009208
REMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL
PREMIERS SECOURS
S'éloigner de la zone dangereuse. En cas de contact/d'exposition/d'ingestion, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, obtenir un avis médical sans délai (médecin, SAMU (15) ou centre antipoison) et présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.
En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, laver avant de le réutiliser. Rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.
En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau, paupières ouvertes et écartées du globe oculaire. Ne pas faire couler vers l'œil non atteint. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
En cas d'inhalation : mettre la personne à l'air frais et au repos.
En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical.
En cas d'intoxication animale : contactez votre vétérinaire.

26.8125"

9"

8.9375"

8.875"

4.5"

DESCRIPTIF DU PRODUIT

MODE D'ACTION

Le *Bacillus thuringiensis* sous-espèce aizawai présent dans **XenTari®** est un insecticide qui fonctionne par ingestion.

XenTari® est efficace contre les chenilles qui consomment le produit à la surface des organes végétaux traités. Pour les autres chenilles (par exemple foreuses, ...), l'efficacité peut être faible et n'est pas garantie par PHILAGRO FRANCE.

Le *Bacillus thuringiensis* appartient au GROUPE INSECTICIDE IRAC T1A.

TABLEAU DES USAGES AUTORISÉS

Traitement des parties aériennes

En l'absence de mention spécifique, les usages autorisés correspondent à une utilisation en plein champ.

Cultures	Cibles	Dose max. d'emploi	DAR Stades d'application	Nombre maximum d'applications	ZNT Aqua ZNT Terrestre	Mention abeilles
Traitements généraux – plein champ et sous abri (maïs, pomme de terre, ...)						
Cultures pérennes	Olivier	1,5 kg/ha	3 jours	4/an	5 m -	Floraison et période d'exsudat
	Fruits à pépins : pommier, poirier, cognassier, nashi, néflier, pommelte	1,5 kg/ha	3 jours	10/an 10 applications dont 5 maximum pendant la période de floraison. Maximum 4 applications par génération.	5 m -	
	Vigne	1 kg/ha	3 jours	6/an Maximum 2 applications par génération.	5 m -	
Cultures légumières	Artichaut, cardon	1 kg/ha	3 jours	5/an Maximum 3 applications par génération.	5 m -	
	Betterave potagère – plein champ et sous abri	1 kg/ha	3 jours	7/an Maximum 3 applications par génération.	5 m* -	
	Céleri branche, fenouil, rhubarbe – plein champ et sous abri	1 kg/ha	3 jours	7/an Maximum 3 applications par génération.	5 m* -	
	Chicorées – production de racines – plein champ et sous abri (Witloof et café)	1 kg/ha	3 jours	7/an Maximum 3 applications par génération.	5 m* -	
	Choux	1 kg/ha	3 jours	8/an Maximum 3 applications par génération.	5 m -	
	Cucurbitacées à peau comestible : concombre, courgette, cornichon et autres cucurbitacées à peau comestible - sous abri	1 kg/ha	3 jours	7/an Maximum 3 applications par génération.	- -	
	Cucurbitacées à peau non comestible : melon, pastèque, potiron, autres cucurbitacées à peau non comestible – plein champ et sous abri	1 kg/ha	3 jours	8/an (plein champ), 7/an (sous abri) Maximum 5 applications par génération.	5 m* -	
	Epinaud, feuilles de bette, pourpier – plein champ et sous abri	1 kg/ha	3 jours	7/an Maximum 3 applications par génération.	5 m* -	
	Haricots et pois écosés frais : pois sabre, flageolet, fève, lima, niébé, pois écosés frais – plein champ et sous abri	1 kg/ha	3 jours	7/an Maximum 3 applications par génération.	5 m* -	

Cultures	Cibles	Dose max. d'emploi	DAR Stades d'application	Nombre maximum d'applications	ZNT Aqua ZNT Terrestre	Mention abeilles
Cultures légumières	Haricots et pois non écosés frais : haricots verts, haricot filet, haricots d'Espagne, haricots à couper, doliques, pois mange-tout – plein champ et sous abri	1 kg/ha	3 jours	7/an Maximum 3 applications par génération.	5 m* -	Floraison et période d'exsudat
	Laitue, chicorée scarole, chicorée frisée, mâche, roquette – plein champ et sous abri	1 kg/ha	3 jours	7/an Maximum 3 applications par génération.	5 m* -	
	Légumineuses potagères sèches (fèves sèches, haricots secs, pois sec, pois chiche, lentilles sèches) – plein champ et sous abri	1 kg/ha	3 jours	7/an Maximum 3 applications par génération.	5 m* -	
	Navet, rutabaga, radis	1 kg/ha	3 jours	8/an Maximum 3 applications par génération.	5 m -	
	Oignon, ail, échalote	1 kg/ha	3 jours	5/an Maximum 3 applications par génération.	5 m -	
	Poireau, oignon de printemps, ciboule	1 kg/ha	3 jours	5/an Maximum 3 applications par génération.	5 m -	
	Poivron, piment – plein champ et sous abri	1 kg/ha	3 jours	8/an (plein champ), 7/an (sous abri) Maximum 3 applications par génération.	5 m* -	
	Tomate – aubergine – plein champ et sous abri	1 kg/ha	3 jours	8/an (plein champ), 7/an (sous abri) Maximum 3 applications par génération.	5 m* -	
	Arbres et arbustes d'ornements	Chenilles phytophages	1 kg/ha	-	3/an	
Autres	Fines herbes – plein champ et sous abri	Chenilles phytophages	1 kg/ha	3 jours	7/an Maximum 3 applications par génération.	5 m* -
	Cultures florales et plantes vertes – plein champ et sous abri	Chenilles phytophages	1 kg/ha	-	7/an Maximum 3 applications par génération.	5 m* -
	PPAMC – plein champ et sous abri	Chenilles phytophages Efficacité montrée contre les lépidoptères	1 kg/ha	3 jours	7/an Maximum 3 applications par génération.	5 m* -
	Riz	Chenilles phytophages	1 kg/ha	3 jours	2/an	5 m -
	Porte graine - Potagères, PPAMC et florales – plein champ et sous abri	Chenilles phytophages	1 kg/ha	-	7/an Maximum 3 applications par génération.	5 m* -
	Rosier – plein champ et sous abri	Chenilles phytophages	1 kg/ha	-	7/an Maximum 3 applications par génération.	5 m* -

* Valable uniquement pour les utilisations en plein champ.

Emploi autorisé durant la floraison et au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence des abeilles.

PHILAGRO France ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur. Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

INFORMATIONS RELATIVES A L'EMPLOI

CONDITIONS D'APPLICATION

VIGNE : Appliquer juste avant les premières éclosions (stade « Tête noire ») en suivant les Bulletins de Santé du Végétal (BSV). Le traitement doit être dirigé sur les grappes. Si le vol est étalé, renouveler l'application au bout de 10-12 jours.

OLIVIER : Traiter en tout début de floraison de l'olivier (stade bouton blanc : BBCH 57).

MAÏS : Chenilles phytophages : Utiliser les systèmes de piégeage appropriés pour repérer les pics de vol. Intervenir aux pics des éclosions. Se référer aux Bulletins de Santé du Végétal le cas échéant.

ARTICHAUT : Sur noctuelles défoliatrices, traiter dès l'apparition des capitules, à tout début montaison, en tenant compte des pics de vol.

CHOU : Traiter sur jeunes larves de piéride. Renouveler le traitement si nécessaire.

HARICOT : Appliquer **XenTari®** sur jeunes larves (L1-L2). Renouveler le traitement si nécessaire, dans la limite du nombre d'applications autorisé.

CULTURES LÉGUMIÈRES (TOMATES, ...) : **XenTari®** est compatible avec la lutte intégrée faisant appel à l'introduction d'insectes auxiliaires dans la culture. **XenTari®** doit être appliqué dès l'apparition des premières chenilles. Renouveler le traitement tous les 10-14 jours pendant la période d'éclosion.

ARBRES FRUITIERS (CHENILLES PHYTOPHAGES) ET POMMIER (CHENILLES FOREUSES DES FRUITS)

- Traiter dès les toutes premières éclosions.
- Renouveler le traitement tous les 8-10 jours, dans la limite du nombre d'applications autorisé.
- Contre les tordeuses de la pelure, intervenir lors des premières sorties de chenilles hivernantes ou en début d'éclosions.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Veiller à une parfaite répartition du produit sur la partie du végétal à protéger. En cas de lessivage par la pluie ou l'irrigation (au-delà de 20 mm d'eau), renouveler le traitement.

Ne pas utiliser par des personnes fortement immunodéprimées ou sous traitement immunosuppresseur.

Pendant l'application

- Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas traiter en présence de vent.

- Ne pas respirer les vapeurs, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas pulvériser à proximité des points d'eau (mares, cours d'eau, fossés...).
- Ne pas souffler dans les buses pour tenter de les déboucher.

MÉLANGES EXTEMPORANÉS ET COMPATIBILITÉS

Seuls les mélanges extemporanés autorisés peuvent être utilisés. Tout mélange doit être préalablement testé. Ne pas mélanger **XenTari®** avec les produits qui contiennent du cuivre. La liste des incompatibilités mentionnées n'est pas exhaustive.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

- 1) Avant le traitement, vérifier que le matériel d'application et de préparation de la bouillie est propre, exempt de tout résidu d'application précédente. Certains produits nécessitent un nettoyage selon une procédure particulière (se référer aux consignes du fabricant).
- 2) Vérifier le bon état du matériel de pulvérisation.
- 3) Remplir d'eau propre la cuve du pulvérisateur aux deux tiers de la quantité souhaitée.
- 4) Mettre en route l'agitation et la maintenir pendant toute la durée de la mise en œuvre du traitement.
- 5) Introduire la quantité nécessaire de produit dans le pulvérisateur.
- 6) Compléter le niveau d'eau.
- 7) Rincer l'emballage (3 fois) et le rendre inutilisable.
- 8) En cas d'emballage incomplètement utilisé, le refermer et le stocker en lieu sûr.

CULTURES DE REMPLACEMENT

L'agriculteur doit conduire la culture de remplacement selon les bonnes pratiques agricoles en tenant compte, sous sa responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales ; il doit utiliser les techniques permettant à la culture de remplacement de bénéficier des meilleures conditions de croissance.

Nos recommandations tiennent compte des informations disponibles à la date de fabrication du produit.

PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

Veiller à une parfaite répartition du produit sur la partie du végétal à protéger. En cas de lessivage par la pluie ou l'irrigation (au-delà de 20 mm d'eau), renouveler le traitement.

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, PHILAGRO France décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.